



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Carcassonne, le 20 octobre 2016

Régis di Giulio
1 rue gasteau
33 290 LUDON MEDOC

Direction
Départementale des
Territoires et de la
Mer

Aude

Objet : projet photovoltaïque commune de Palaja

Service
Urbanisme,
Environnement et
Développement durable des
Territoires

affaire suivie par : Nicolas TOPIN
tél. : 04 68 71 76 22
courriel : nicolas.topin@aude.gouv.fr

PJ :

Unité Forêt, Biodiversité

Activité FORET-DFCI

Monsieur,

Pour faire suite à votre courrier du 21 septembre 2016, je vous apporte les éléments de réponse précisés ci-après.

Comme mon collaborateur a déjà pu l'exprimer lors de votre entrevue du 20 septembre dernier, votre projet n'est pas soumis à la procédure de demande d'autorisation de défrichement. Les zones boisées concernées par l'emprise du parc photovoltaïque ne s'inscrivent, en effet, pas dans un massif de plus de 4ha.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

L'Ingénieur Divisionnaire
de l'Agriculture et de l'Environnement
Adjoint au Chef d'Unité Forêt Biodiversité


Eric ALGER

Adresse postale :
D.D.T. M de l'Aude
105 boulevard Barbès
CS 40001
11838 CARCASSONNE CEDEX 9

Copie :